



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 23/02/2023 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents :

- Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Alain PEYROU, Simone SALAT.
- Laurent REGIMBEAU (bureau d'études ECO-JOULE) en début de réunion.
- Delphine QUILLET, secrétaire de mairie (pour les points 1 à 5).

Excusés : Antoine GENCE (représenté par Patrick EVEILLARD), Jérémy LABRUNIE (représenté par Aurore LEFEBVRE), Serge POTEI (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h00

Mme le Maire indique que Delphine QUILLET sera présente pour les points relatifs au Compte de Gestion, au Compte Administratif et au vote de l'affectation du résultat 2022. Elle sera également présente au prochain conseil municipal pour le vote du budget.

Mme le Maire a invité Monsieur REGIMBEAU d'Eco-joule afin de présenter l'étude menée sur le projet d'équipement photovoltaïque en « autoconsommation collective ». Cette notion est apparue dernièrement : il n'y a pas encore de projets de ce type dans le Cantal. Elle correspond à la possibilité de consommer, dans tous les bâtiments de la commune (y compris la salle du Puech-des-Ouilhes), l'électricité produite par les panneaux et de vendre le surplus.

Mme le Maire explique que l'objectif est d'être le plus autonome possible.

Au moyen d'un schéma, Monsieur REGIMBEAU explique deux possibilités qui s'offriraient à nous :

- Envoi sur le réseau de la totalité de l'énergie produite (vente totale) et récupération ensuite d'une partie pour la consommation des bâtiments communaux.
- Utilisation directe pour la consommation des bâtiments communaux et envoi sur le réseau uniquement du surplus.

Une des données à prendre en compte est le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) : il est actuellement de 0,04 € / kwh.

A partir de ces éléments, Monsieur REGIMBEAU a établi plusieurs hypothèses chiffrées qui sont projetées en séance : sans intégrer le chauffage de l'école qui est actuellement au gaz, en changeant le mode de chauffage de l'école afin de pouvoir utiliser l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, en équipant le toit de la salle polyvalente uniquement, en équipant également les toits de la base multi-accueil (vestiaires du foot et nouvelle salle des associations), etc.

Les deux meilleurs rendements seraient de l'ordre de 50 000 € de recettes cumulées sur 20 ans en équipant les toits de la salle polyvalente et de la base multi-accueil.

Pour les calculs, Monsieur REGIMBEAU a intégré la souscription d'un emprunt sur une durée de 19 ans (temps du contrat d'achat ENEDIS) à un taux de 3%. Il a par ailleurs prévu l'assurance, la maintenance, ainsi qu'une provision d'environ 7 000 € pour le remplacement de l'onduleur au bout d'une dizaine d'années.

Les subventions éventuelles n'ont pas été intégrées.

Pour remplacer la chaudière gaz de l'école par un système compatible (pompes à chaleur, etc.), il faut compter environ 30 000 €.

Le contrat gaz de l'école est en cours de renégociation à 1 250 € la tonne (contre 1 950 € initialement proposé).

Le camping municipal bénéficie d'un tarif bloqué à 950 € la tonne.

Monsieur REGIMBEAU confirme que nous ne sommes pas obligés d'intégrer le chauffage de l'école de suite : nous pourrions le faire dans un second temps. Nous aurons la possibilité de redispacher au fur et à mesure ce que nous souhaitons autoconsommer et ce que nous souhaitons revendre.

Après avoir répondu aux différentes interrogations des conseillers, Monsieur REGIMBEAU quitte la séance à 20h55.

Mme le Maire indique qu'au vu des échanges qu'elle a eus avec différents partenaires, elle pense que ce type de projet, porté par l'Etat et l'ADEME, pourrait être fortement subventionné cette année. Elle a participé, ce matin, à une réunion Fonds vert à la Préfecture qui a confirmé ce point, à condition d'être en « autoconsommation collective ». Monsieur SAUTAREL, sénateur du Cantal, sera présent samedi matin à Lacapelle-Viescamp afin d'évoquer le Fonds vert avec Mme le Maire, ainsi que les projets d'investissement et orientations de la commune.

Mme le Maire est également en lien avec Monsieur PLANTECOSTE de Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) pour le choix du mode de chauffage de la base multi-accueil. Compte tenu du fait que l'utilisation sera discontinuée (vestiaires foot et salle des associations), est-il vraiment nécessaire de mettre un système de pompe à chaleur ? Des radiateurs électriques performants ne seraient-ils pas suffisants ?

Ce choix est nécessaire pour le dépôt du permis : l'objectif est de commencer les travaux en septembre 2023 et de finir en juin 2024.

Vote :	Délibération DE_2023_10 : Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective (toits de la salle polyvalente du Bourg et de la base multi-accueil) et installation de radiateurs électriques classiques pour chauffer les locaux de la base multi-accueil (plutôt qu'une pompe à chaleur)		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

1. Base multi-accueil de plein air

- *Etat d'avancement des travaux*
- *Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien aux communes de la CABA*

Mme le Maire propose de continuer sur ce sujet qui était initialement prévu en point 7.

Elle projette le plan de financement prévisionnel : les subventions, pour l'essentiel d'ores et déjà acquises, représentent 187 468 € sur un total de 302 977 € HT. Nous pouvons solliciter 40 000 € au titre du Fonds de Soutien aux communes de la CABA.

Vote :	Délibération DE_2023_04 : Sollicitation des 40 000 € du Fonds de Soutien aux communes de la CABA		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Avant d'évoquer le projet de vente de la maison des associations à Monsieur et Madame BOULANGE, Mme le Maire demande à Jacqueline BOULANGE de sortir de la salle.

Il convient à présent d'acter ce projet devant notaire, soit via une promesse de vente en 2024, soit directement via une vente en 2023. Mme le Maire indique qu'elle a rencontré Monsieur et Madame BOULANGE : ils seraient d'accord pour proposer aux associations une location à titre gracieux de l'aile de bâtiment intégrant les deux salles (RDC et étage) en attendant que la base multi-accueil soit réalisée. Dans ce contexte, Mme le Maire propose de partir directement sur une vente. Une rencontre d'information est prévue dans 15 jours avec le notaire pour convenir de la marche à suivre.

Vote :	Vote des conseillers sur le principe d'une vente directe de la salle des associations à Monsieur et Madame BOULANGE		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
	Remarque : Mme BOULANGE est exclue du vote.		

2. Vote du compte de gestion 2022

Sous la présidence de Mme le Maire.

Afin de pouvoir libérer Delphine QUILLET, Mme le Maire propose de traiter à présent les points relatifs au Compte de Gestion, au Compte Administratif et au vote de l'affectation du résultat 2022.

Annelise MICHEL-GAGNAIRE rappelle que le Compte de Gestion est dressé et visé « certifié conforme » par le Receveur (Service de Gestion Comptable d'Aurillac – Trésorerie Principale). Le Compte Administratif est, pour sa part, produit par la collectivité. Les deux documents, Compte de Gestion et Compte Administratif, doivent intégrer les mêmes montants, ce qui est bien le cas dans la situation présentée en séance.

Vote :	Délibération DE_2023_01 : Vote du Compte de Gestion 2022		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

3. Vote du compte administratif 2022

Sous la présidence d'Annelise MICHEL-GAGNAIRE.

Le vote du Compte Administratif 2022 se fait sous la présidence d'Annelise MICHEL-GAGNAIRE. Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	70 033,20			12 441,72	70 033,20	12 441,72
Opérations exercice	141 973,09	180 626,47	408 111,22	459 610,15	550 084,31	640 236,62
Total	212 006,29	180 626,47	408 111,22	472 051,87	620 117,51	652 678,34
Résultat de clôture	31 379,82			63 940,65		32 560,83
Restes à réaliser	24 936,00	97 339,00			24 936,00	97 339,00
Total cumulé	56 315,82	97 339,00	0,00	63 940,65	24 936,00	129 899,83
Résultat définitif		41 023,18		63 940,65		104 963,83

Annelise MICHEL-GAGNAIRE présente l'évolution détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En synthèse, le contexte inflationniste des derniers mois s'est traduit par une augmentation des **dépenses de fonctionnement** de près de 5% par rapport à 2021. Parallèlement, les **recettes de fonctionnement** ont progressé de plus de +6%, principalement grâce à :

- un produit exceptionnel de 13 741,04 € constaté au titre de la garantie décennale pour les dommages constatés sur le toit de la salle polyvalente du Bourg,
- une évolution favorable des ressources fiscales,
- une année record concernant la location des salles et la régie du camping municipal (sortie de crise sanitaire).

En sus des remboursements d'emprunt, les principales **dépenses d'investissement** 2022 concernent la réfection de la voirie de la Vielle, les travaux au camping du Puech-des-Ouilhes (rénovation de chalets, etc.), la fresque de l'école (« Performance » et « Médiation »), la réfection de caniveaux (Martal / Pierre Pose) et le mur de soutènement de la Frescaldie, le remplacement de l'ordinateur de la mairie, d'un congélateur à la cantine et l'achat d'un lave-linge.

Au niveau des restes à réaliser, il s'agit essentiellement des dépenses engagées mais non encore réglées pour la base multi-accueil.

Les **recettes d'investissement** sont majoritairement constituées de l'excédent de fonctionnement 2021, de la FCTVA 2020 et 2021, de l'amortissement des immobilisations, des subventions perçues au titre de l'équipement numérique de l'école acquis en 2021 et au titre de la fresque réalisée en 2022.

Les restes à réaliser correspondent aux subventions certaines pour lesquelles nous avons reçu un arrêté attributif (voirie de la Vielle et base multi-accueil).

L'**encours de dettes** au 31/12/2022 s'élève à 226 985 €.

Fin 2022, la **capacité d'autofinancement** nette, après remboursement des échéances d'emprunts, s'élève à 35 016 €.

Il résulte de ces éléments une **capacité de désendettement** en 2,66 années : ce ratio est très favorable et nous permet d'aborder l'année 2023 dans de bonnes conditions pour la négociation des emprunts qui seront nécessaires à la réalisation des projets en cours.

Vote :	Délibération DE_2023_02 : Vote du Compte Administratif 2022		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
	<i>Remarque : Mme le Maire est exclue du vote.</i>		

4. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de 63 940,65 €.

Il est proposé de l'affecter en « Report à nouveau 002 – Excédent reporté ».

Vote :	Délibération DE_2023_03 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

5. Documents d'objectifs budgétaires

En vue de la construction du budget 2023, Mme le Maire présente les principaux investissements envisagés et en regard, les subventions escomptées :

- Base multi-accueil (vestiaires foot et salle des associations),
- Enfouissement des réseaux à Verniols et réfection de la voirie,
- Pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux,
- Poursuite des travaux de rénovation au camping du Puech-des-Ouilhes,
- Remplacement du photocopieur de la mairie, également utilisé pour l'école,
- Rajout d'un NAS (équipement de partage et sauvegarde informatique) à l'école,
- Acquisition de tables et ajout d'un éclairage sur la plage du Puech-des-Ouilhes pour le marché estival.

Une réunion de la commission « Budget » sera planifiée courant mars.

Caroline BARRAL-AURATUS indique qu'il serait peut-être possible de percevoir des subventions FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour le tourisme, la revalorisation des centres bourg, etc. Mme le Maire confirme que d'ici le vote du budget, nous devrions avoir la confirmation d'une subvention conséquente de la région pour la base multi-accueil.

Mme le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour les efforts menés afin de contenir les charges de fonctionnement (limitation des photocopies et impressions couleur, vigilance au niveau du chauffage, etc.), ce qui contribue à un meilleur autofinancement de nos investissements.

Delphine QUILLET quitte la réunion du conseil municipal à 22h40.

6. Informations générales

a) Recensement :

Mme le Maire indique qu'à compter du 01/01/2023, les statistiques pour la commune de Lacapelle-Viescamp font état de 508 habitants + 14 habitants à part (étudiants essentiellement), soit un total de 522 habitants.

Le recensement mené en janvier et février 2023 s'est très bien déroulé : il permet de confirmer que la population de la commune ne baisse pas et s'est stabilisée. Le pourcentage de réponse par internet est satisfaisant et en hausse.

b) Sentier du tour du lac :

Mme le Maire indique qu'une étude est en cours pour la partie allant du Couderc d'Abrat au marais du Cassan.

Afin de faciliter ce projet, EDF a proposé et concrétisé, en début d'année 2023, l'achat des parcelles A286 et A287 au bord du lac vers le Pont de la Marie.

c) Analyse de l'eau du Puech-des-Ouilhes :

Mme le Maire fait état d'une qualité très satisfaisante.

Des analyses sont cependant en cours afin de déterminer l'origine des importances trainées blanches repérées périodiquement au niveau du Pont de la Marie.

d) Point sur les travaux :

Jean-Paul TROUPEL indique que :

- le curage des fossés a été réalisé par MJM Services entre début janvier et mi-février.
- la taille des arbres (3 à Verniols, 2 au niveau de l'aire de camping-car et 1 à l'entrée du lotissement de Peyragude) a été faite par IDVERDE,
- le soufflage du cheminement du Puech-des-Ouilhes a été confié à l'ARCH.

Mme le Maire précise que, pour la deuxième année, l'entretien du Puech-des-Ouilhes sera réalisé par l'ARCH : le devis vient d'être signé pour un montant de 3 002 €. Il a été convenu un programme de nettoyage réparti sur 2 ans par roulement.

Concernant Verniols, une première réunion a été organisée et sera réitérée tous les vendredis dès que les travaux auront commencé. Une déviation va être mise en place. Le lieu de stockage des matériaux a été défini. Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter que la voirie soit endommagée lors des croisements de véhicules, Jean-Paul TROUPEL se demande s'il ne serait pas intéressant de mettre un sens unique au niveau de Verniols.

Mme le Maire indique ne pas avoir de nouvelles concernant l'enfouissement des réseaux à Laveissière.

Un arbre a été acheté afin de remplacer un chêne mort dans le Bourg mais il semblerait que ce dernier rebourgeonne : du coup, il est décidé de lui donner un an de plus et de planter l'arbre acheté à côté (épicéa de Serbie).

S'agissant des espaces verts, Mme le Maire a reçu un message de IDVERDE contestant le métrage de certaines surfaces : après vérification, il s'avère qu'ils ont raison. Les factures à venir devraient donc évoluer à la hausse.

e) Communication :

Aurore LEFEBVRE indique qu'il y aura 3 bulletins en 2023 :

- En avril/mai : budget,
- Cet été : gazette estivale,
- En fin d'année : bulletin municipal annuel.

Elle renouvelle ses remerciements aux personnes qui ont contribué à la rédaction des articles du bulletin municipal.

Les retours des habitants sont positifs et encourageants.

Le site Facebook est assez vivant avec régulièrement des personnes qui réagissent.

La prochaine réunion de la commission Communication aura lieu début mars.

f) Temps d'Activités Périscolaires :

Aurore LEFEBVRE indique que les TAP se passent bien : ils sont assurés par Murielle CUEILLE, Aude MARCOMBE et un animateur du centre socioculturel ACDA les mardis / jeudis / vendredis.

Un petit jardin va naître prochainement à côté de l'école avec des plantations et des créations artistiques.

g) Cantine :

Sandra LAJARRIGE a pris ses fonctions début janvier 2023, dans le cadre d'un tuilage avec Rovine RENARD. Elle intervient de façon autonome depuis le 1er février et recevra différentes formations en cours d'année.

h) Produits d'entretien :

Patrice COUDON indique qu'un chariot a été acheté pour l'entretien des locaux.

Dans un souci d'harmonisation, les pompes à produits d'entretien vont être utilisées pour l'ensemble des surfaces à nettoyer.

i) Stérilisation des chats errants :

Alain PEYROU indique que la campagne est compliquée cette année car le cabinet vétérinaire ne compte actuellement que 2 vétérinaires au lieu de 5. De plus, plusieurs communes planifient leur campagne sur cette même période. Il a été convenu que la commune peut amener 3 chats par semaine, entre le mardi et le vendredi.

A ce jour, 8 chats ont été identifiés et stérilisés sur le secteur des Fontanelles et de Verniols.

Les flyers ont été distribués également au Rieu et à Puechbroussou.

j) CCAS / Séniors :

Jacqueline BOULANGE et Simone SALAT expliquent que le mercredi 01/02/2023, à la salle polyvalente du Bourg, s'est tenu un après-midi organisé par ACDA et animé par un musicien / chanteur : environ 90 personnes ont participé et ont dégusté la galette dans une ambiance très sympathique.

L'activité « Dansons dans nos campagnes » a repris le mercredi 22/02/2023 hier sur le créneau 14h00 - 15h.00

Cette année, 16 anniversaires sont planifiés au niveau du CCAS : les cartes vont être préparées par les enfants dans le cadre des TAP.

k) Fontanelles : propriété VEDREINE et propriétés voisines

Un problème de limite de terrain avec la voirie communale a été identifié : une rencontre a été organisée avec le cabinet géomètre SAUNAL-CROS Marie-Gaëlle et les propriétaires concernés : M. VEDREINE et Mme LADOUX. Une régularisation de la voie sera effectuée selon le plan de bornage de l'époque et la parcelle B 1274 sera cédée gratuitement à la commune. Pour cela, trois bornes vont être posées le long de la voie communale et la parcelle B 1474.

7. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08/12/2022

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 17/02/2023)

Vote :

Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0
-----------	-----------------------------	----------------

Le **compte rendu du 08/12/2022** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.**

Mme le Maire explique qu'à la suite du changement d'ordinateur de la secrétaire de mairie, trois personnes n'ont pas reçu de convocation pour le Conseil Municipal du 08/12/2022 : Antoine GENCE, Serge POTEL et Simone SALAT.

- Simone SALAT a eu connaissance de la réunion par ailleurs et était présente le 08/12/2022.
- Antoine GENCE a été noté absent.
- Serge POTEL a signé une procuration indiquant « abstention sur tous les points ».

Mme le Maire reconnaît qu'il y a eu une erreur de convocation et procède en séance à la lecture des remarques émises par Serge POTELE. Elle précise par ailleurs que ce dernier est favorable aux campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants : pour les deux campagnes (2022 et 2023), il a prêté gracieusement des cages.

8. Participation à la démarche ConsoCantal : 50% de produits locaux dans la restauration collective

Le document « Appel à candidatures ConsoCantal – Cahier des charges » a été transmis à l'ensemble des conseillers ce 23/02/2023 et est par ailleurs remis en séance.

Mme le Maire présente l'objectif à atteindre à terme, à savoir consommer 50% de produits locaux dans la restauration collective.

Vote :	Délibération DE_2023_05 : Autoriser Mme le Maire à répondre à l'appel à candidature « ConsoCantal » lancé par le Conseil Départemental du Cantal et la Chambre d'Agriculture		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

9. Salles polyvalentes

- *Point sur les tarifs*
- *Tarif consommation chauffage*
- *Mise à jour des règlements intérieurs*

a) Ajout d'un tarif « chauffage » dans les règlements des salles polyvalentes :

Ce sujet a été évoqué lors du précédent Conseil Municipal mais la délibération a été refusée car elle a été envoyée trop tardivement. Il convient donc de revoir ce point aujourd'hui.

Synthèse des échanges intervenus lors du Conseil Municipal du 08/12/2022 :

Mme le Maire explique que face à l'augmentation du coût de l'énergie, il est proposé de mettre en place un « tarif chauffage ». L'objectif est de responsabiliser les personnes qui louent les salles afin d'éviter que les portes restent ouvertes.

Après échange, il est convenu de mettre en place un « tarif électricité » applicable toute l'année, basé sur la consommation réelle (relevé de compteur lors de la remise et de la restitution des clés) et facturé au tarif en vigueur (à préciser avec la Trésorerie). Les contrats de location vont être revus afin d'intégrer cette modification.

Jérémy LABRUNIE se demande s'il ne serait pas intéressant de réfléchir à une solution afin d'abaisser le plafond de la salle polyvalente du Bourg car c'est un vrai gouffre.

Par ailleurs, il s'interroge sur le tarif du ménage afin d'être plus compétitif pour louer les salles.

Mme le Maire explique le « temps agent » nécessaire pour chaque location : état des lieux, relevé, ménage, etc.

Patrice COUDON a fait des relevés ces dernières semaines : il faut compter environ 70 € pour une manifestation d'une demi-journée. Mme le Maire propose :

- d'insérer une phrase dans les règlements intérieurs de chaque salle,
- de ne pas augmenter par ailleurs les tarifs de location.

Vote :	Délibération DE_2023_06 : Ajout d'un « tarif électricité » pour la location de halle d'animation du Puech-des-Ouilhes et maintien des autres tarifications.		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

	Délibération DE_2023_07 : Ajout d'un « tarif électricité » pour la location de la salle polyvalente du Bourg et maintien des autres tarifications.		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

b) Actualisation des règlements intérieurs de la halle d'animation et de la salle polyvalente :

Les règlements intérieurs de ces deux salles portent encore la signature de Geneviève DELPUECH.
Ces documents doivent être actualisés pour intégrer l'ajout du « tarif électricité ».

	Délibération DE_2023_08 : Actualisation des règlements intérieurs de la halle d'animation du Puech-des-Ouilhes et de la salle polyvalente du Bourg .		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

10.Point sur le Centre socioculturel « A la Croisée Des Autres »

- Paiement d'un acompte sur subvention avant le vote du budget 2023

Mme le Maire indique que, conformément à la convention intercommunale d'objectifs et de moyens 2022-2025, le Centre socioculturel « A la Croisée Des Autres » sollicite le versement d'un acompte équivalent à 70% du montant inscrit au budget N-1, soit 5 679,80 € à régler en février 2023 avant le vote du budget.
Le solde sera versé en avril 2023.

	Délibération DE_2023_12 : Versement d'un acompte de 5 679,80 € au Centre socioculturel « A la Croisée Des Autres »		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

11.Point sur le SIVU Auze Ouest Cantal

Patrick EVEILLARD indique que le site internet est visible mais encore en cours de construction.
L'exploitation des marais est à présent confiée à Nicolas BARDY et non plus Jérémy LABRUNIE qui ne souhaitait plus en bénéficier : Mme le Maire indique qu'une convention d'occupation temporaire va être signée avec la mairie.
Patrick EVEILLARD fait par ailleurs état d'un courrier de l'ONF.
Un devis a été réalisé pour plusieurs passages sur les marais qui ont bougé : coût estimé à environ 7 000 €.
Antoine GENCE et Patrick EVEILLARD ont réparé des planches le samedi 18/02/2023.
La fête du marais est prévue à l'automne : le 24/09/2023 a priori.

	Délibération DE_2023_11 : Autoriser Mme le Maire à signer la convention d'occupation temporaire « Marais du Cassan »		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

12. Questions diverses

- **Quads et Motos** : Simone SALAT indique que des riverains se plaignent du passage de quads et motos sur le chemin reliant le moulin à la Frescaldie. Le même problème a été signalé sur le chemin de Laval, ainsi qu'au niveau de la maison de Mme Lafrance. Mme le Maire demande de regarder ce qu'il est possible de faire.

- **Remerciements Famille SALAT :** Simone SALAT adresse les remerciements de la famille SALAT pour l'hommage fait à Félix SALAT dans le bulletin municipal.
- **Délibération 2022 « Vote de crédits supplémentaires - Dépenses de personnel » :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que la délibération DE_2022_71 sera insérée dans le compte rendu du présent conseil municipal car elle ne figurait pas dans le compte rendu de la séance du 08/12/2022. Les conseillers ont été sollicités par mail mi-décembre 2022 :

Vote :	Délibération DE_2022_71 : Pour pallier une insuffisance budgétaire, vote d'une décision modificative visant à basculer 4 000 € du compte 61521 « Entretien terrains » au compte 6411 « Personnel titulaire »		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

- **Manifestations estivales :**
Comme les années passées, la mairie a été sollicitée pour le concert dans l'église le 14 juillet 2023. Il conviendra de solliciter les exposants suffisamment tôt pour le marché de cet été. Une piste est à étudier concernant une association de théâtre qui organiserait des petits spectacles.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 00h25.**